



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'association départementale PEP 80

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion des **émotions** au bénéfice des publics et des professionnels de l'association départementale PEP 80 sur la période **d'avril à juin 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

25 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'association départementale PEP 80 accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels du DITEP¹ de Ham.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ DITEP : dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'association départementale PEP 80 souhaite expérimenter une MiAA au sein du DITEP de Ham (avec la participation du DITEP d'Abbeville et des 2 SESSAD² de Flixecourt).

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- favoriser l'accès à l'art et la culture de manière innovante aux jeunes, à leurs familles et aux professionnels ;
- permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes de vivre pleinement une rencontre artistique et culturelle ;
- développer leur imaginaire et leur créativité ;
- sensibiliser les jeunes aux émotions, à leurs émotions à travers l'art ;
- permettre aux différents professionnels des établissements et services concernés de travailler ensemble sur un projet commun, les accompagner dans un projet innovant ;
- développer une communication interne et externe autour de ce projet.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **des émotions**.

Le Dispositif ITEP a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Les manifestations de ces troubles se caractérisent par des difficultés dans la relation aux autres, de la perception de soi, de concevoir, de formuler des projets de vie adaptés et de respecter les limites inhérentes à tous contextes sociaux et culturels. L'accueil d'un artiste en résidence permet de développer à travers l'art une autre manière de la gestion des émotions et un regard différent face aux autres quant à leurs émotions.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **avril et juin 2020**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

² SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500€**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'association départementale PEP 80 sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association départementale PEP 80

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme, les PEP80 est une association de jeunesse et d'éducation populaire, complémentaire de l'Enseignement Public. Elle est affiliée à la fédération générale des pupilles de l'enseignement public. Créée le 15 février 1934 par l'inspecteur d'Académie, elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 04 janvier 1971. Elle est l'une des 100 associations départementales regroupées dans la Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public née en 1915 durant la Première Guerre Mondiale pour aider les orphelins de la guerre.

Aujourd'hui, le mouvement PEP agit au service des jeunes et de leurs familles, notamment pour répondre aux besoins des plus démunis. Ses deux valeurs fondamentales sont la solidarité et la laïcité. Son but essentiel est donc de favoriser les liens sociaux entre les jeunes et de les aider à devenir des citoyens. Les PEP 80 représentent dans leur diversité une des plus importantes associations du département de la Somme et sans doute de la région picarde et une des principales associations au service de l'enfance et de l'adolescence.

Dans le secteur médico-social, l'Association PEP 80 gèrent 15 établissements et services (IME, IEM, Dispositif ITEP, SESSAD, SAVS). Ces établissements et services interviennent sur la base d'orientations précises :

- Complémentarité avec l'Education Nationale
- Partenariat avec les pouvoirs publics
- Respect de la personnalité de chaque personne accueillie
- Action militante en faveur des personnes accueillies les plus démunies ou victimes d'inégalités.

Les établissements concernés par le projet :

- **DITEP de Ham** (semi internat et SESSAD) ;
- *Associés à la MiAA* : **DITEP Professionnel d'Abbeville** (ouverture à venir) ainsi que les **SESSAD de Flixecourt**.

Tous les jeunes concernés présentent des troubles du comportement et/ou des troubles associés.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 25 novembre :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance*.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : cecile.desvignes@pep80.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA ADPEP80 / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 20 décembre 2019.

Annexes

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

- Mme DESVIGNES Cécile, directrice adjointe IME Albert et mission de direction territoriale Est, **Coordinatrice générale de la MiAA** ;
- M. GAIER Eric, chef de service du DITEP de Ham ;
- Mme DEVALLOIS Laure, chef de service du DITEP d'Abbeville / SESSAD de Flixecourt ;
- Mme CELACU Viorica, médecin psychiatre au DITEP de Ham / IME Montdidier et SESSAD de Roye ;
- Mme MARTEL Delphine, secrétaire de direction territoriale ;
- Mme FLOCTEL Julie, chargée de projets à l'ADPEP80
- *En tant que membres invités, Mmes ARDOUIN Audrey et GOUELLEU Claire, Chargées de mission Culture Santé / DRAC – ARS HDF.*

REFERENTS OPERATIONNELS

- Mme MAILLET Stéphane, orthophoniste DITEP de Ham ;
- Mme MARTINE Anne lise, éducatrice DITEP de Ham ;
- Mme TALBOT Marie, enseignante DITEP de Ham ;
- Mme LINGUET Fanny, éducatrice DITEP de Ham ;
- *à venir 2 référents opérationnels du DITEP Abbeville : 1 dans l'équipe soignante et 1 dans l'équipe éducative.*

PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT OU SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> • HAM : ITEP DE HAM / SESSAD LES CORDELIERS • ABBEVILLE : ITEP PRO L'ESTUAIRE/ SESSAD LA PASSERELLE
ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT OU SERVICE	2 bis rue de Sorigny BP32 80400 HAM
COORDONNEES TELEPHONIQUES	03.23.81.48.00
NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR ADJOINT	Nicolas BOITEL
NOM ET PRENOM DU CHEF DE SERVICE	Eric GAIER

Capacité d'accueil	Accueil de jour	Accueil de nuit	Ambulatoire
ABBEVILLE	10 places en accueil de jour 14-20 ans	5 places en internat séquentiel pour les 14-20 ans avec ouverture au plus tard 2020	10 places pour les 14-20 ans issues du SESSAD Pro Passerelle
HAM	Accueil de jour (22 places de 6 à 14 ans) : <u>externat</u> (6 actuellement à Ham sauf période de vacances scolaires semi internat à temps plein) ; <u>semi internat</u> à temps plein (11 actuellement à Ham), séquentiel (6 actuellement à Ham) ou temporaire.	CAFS 1 à 2 familles	SESSAD (18 places de 4 à 18 ans)

Equipes professionnelles	ABBEVILLE	HAM
Institution	1 DA 1 chef de service 1 secrétaire administrative 1 Assistante de service social	1 DA 1 chef de service 1 secrétaire de direction 1 secrétaire administrative 1 Assistante de service social 1 assistante familiale 1 conseillère en éducation 3 agents de service 1 agent technique
Thérapeutique	1 psychologue 1 aide-soignante 1 ergothérapeute 1 médecin psychiatre	1 psychologue 1 orthophoniste 1 psychomotricienne 1 pédiatre 1 infirmière 1 médecin psychiatre
Educatif	4 éducateurs spécialisés 1 éducateur sportif 1 éducateur technique	5 éducateurs spécialisés
Pédagogique	/	3 enseignantes spécialisées
Extérieurs	<i>Art-thérapeute, orthophoniste, psychomotricienne, etc.</i>	